PROCES VERBAL DE SESSION

L'an deux mil vingt et deux et les 02, 03,04 et 05 Avril s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie, la première session ordinaire pour l'année 2022 du conseil municipal de la commune rurale de Douméga sous la présidence de Monsieur OUMAROU CHERIF Président dudit conseil.

Le quorum était atteint avec (10) conseillers élus présents sur les douze (12) que compte la commune comme l'atteste la liste de présence jointe en annexe, le quorum étant de six(6) conseillers. On notait également la présence, des représentants du chef de canton et du Chef de groupement Peul de Tibiri, des chefs de service déconcentrés de l'Etat présents dans la commune, des chefs de villages, du personnel communal des représentants de la société civile et d'autres invités. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le Samedi 02 Avril 2022 avec une Fatiha lue par un des participants suivie du discours du Président du conseil, Monsieur Oumarou Chérif, discours dans lequel il a remercié les participants pour leur participation aux travaux dudit conseil. Il a ensuite expliqué l'absence du Préfet parti à Niamey pour raison de service et deux autres conseillers pour raison sociale avant d'exhorter les participants à un examen approfondi des points d'ordre du jour.

L'ordre du jour comportait sept (7) points. Ils furent adoptés par les conseillers municipaux présents. Ce sont :

- Approbation de l'ordre du jour ;
- Lecture et amendement du procès-verbal du dernier conseil ;
- Etat général de la commune ;
- Examen et adoption des comptes administratifs et de fin de gestion 2021;
- Validation du PIA 2022;
- Erection de tous les villages administratifs et Tribus de la commune en centres de déclaration en matière d'état-civil;
- **Divers**

Après tout ceci, une pause est observée pour permettre aux invités qui le désirent de se retirer avant les débats en plénière

I Approbation de l'ordre du jour

II LECTURE ET AMENDEMENT DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Le procès-verbal de la dernière session dite budgétaire tenue les 14, 15,16 et 17 Décembre 2021, fut lu aux conseillers qui l'adoptèrent sans grand changement.

III ETAT GENERAL DE LA COMMUNE

Le maire a fait un tour de l'état général de la commune comme le stipule l'article 80 du code général des collectivités territoriales. Celui-ci est illustré par une situation alimentaire difficile suite à la compagne précédente émaillée dans une insuffisance des pluies. Il ressort de l'exposé que les opérations de vente à prix modérés ont démarré et que les travaux de cultures irriguées se poursuivent sans arrêt avec un rendement très satisfaisant pour les investissements il faut retenir que les bureaux de la Mairie sont en réfection. Deux classes à Douméga et Zaziatou ont fait l'objet d'un micro projet par les services du Génie Rural de Tibiri sous l'impulsion du Maire et les voies et moyens seront trouvés pour leur réhabilitation. Le maire à continuer par le remerciement des PTF (LUX-DEV, PRADEL, Pact2, Pro-Arides Swisscontact, Filets sociaux, Caire Aridel etc.) pour les nombreuses actions réalisées dans notre commune.

La situation du service public de l'eau a été passée en revue avec son agrandissement par la mini-adduction d'eau potable de Zaziatou et le contrat avec Elhyfros qui est à terme depuis le 23 Mars 2022. Un DAO a été

monté par les techniciens de l'hydraulique et la nécessité de recrutement d'un Agent SMEA (service municipal d'eau et d'assainissement) s'impose comme l'exige le guide National de l'eau.

Concernant la mobilisation des ressources notamment la taxe municipale, il se dégage un constat amer ce qui a motivé le receveur entrant Monsieur Issiskou Salaou à proposer qu'un communiqué radio soit fait en vue de rappeler les différents acteurs avant une sortie.

En matière sécuritaire et après l'intervention du chef de poste de police frontalière de Wadata, les membres du conseil, les chefs de village présents et toute l'assistance ont pris le ferme engagement de coopérer avec les FDS pour le partage des informations vue que seule notre zone est encore épargnée par ce fléau. Le problème de la fraude des hydrocarbures a été discuté car étant l'apanage des jeunes. Les méfaits ont été largement abordés, discutés et les auteurs et complices seront châtiés conformément à la loi.

IV Examen et adoption des comptes administratifs et de fin de gestion 2021

A titre de rappel nous avions été sommés par message radio du Ministère de l'Intérieur de transmette avant le 15 Février dernier les comptes administratif et de fin d'exercice 2021. Nous avons obtempéré sous réserve d'adoption par le Conseil. Des erreurs n'entamant pas le fonds ont été constatées et des corrections ont été demandées au receveur sortant.

Le receveur municipal a présenté le compte de fin d'exercice et le Maire le compte administratif. Les deux comptes étant équivalents, les dits comptes ont été adoptés par les conseillers.

V Validation du PIA 2021

Le PIA ayant fait l'objet d'un travail par certains conseillers au préalable est présenté et fut validé par les conseillers

VI ERECTION DE TOUS LES VILLAGES ET TRIBU ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE EN CENTRES DE D2CLARATION EN MATIERE D'ETAT CIVIL

Après l'explication de la Cheffe de service de l'état-civil de Douméga, les élus ont accepté de délibérer en faveur de cette érection. Une délibération sera prise à cet effet.

En divers le problème d'arriérés de salaire de certains Agents fut abordé et les conseillers ont accepté de délibérer en faveur d'une compensation en parcelles en tenant compte de la répartition des revenus issus de lotissement soit fonctionnement 55% et investissement 45%.

Toujours en divers l'opération vente des céréales à prix modérés a été abordée d'où d'aucuns pensent que les gros villages ont été lésés. Le Maire a informé l'assistance que les quantités ne sont pas suffisantes et que de toutes les façons cette opération est destinée aux plus vulnérables. Le Maire a informé l'assistance que l'opération est sous la responsabilité de Monsieur le Préfet qui l'a pleinement associé en fonction de la note de cadrage. Le conseil par la voix du maire a tenu à remercier les plus hautes autorités de ce pays et a demandé aux populations de saluer les efforts de l'Etat et d'assurer leur partition dans le cadre de la mobilisation des ressources en payant leurs taxes.

En conclusion, les conseillers municipaux de la commune rurale de Douméga réunis en première session ordinaire pour l'année 2022 ont adopté six (6) délibérations suivantes :

- Délibération N° 22 portant adoption de l'ordre du jour du conseil;
- Délibération N°23 portant adoption du procès-verbal du dernier conseil ;
- Délibération N°24 portant adoption du compte administratif exercice 2021;

- Délibération N°25 Portant adoption du compte de fin d'exercice 2021
- Délibération N°26 portant adoption du principe de compensation des arriérés contre parcelles en respectant tous les textes et procédures en la matière;
- délibération N° 27 portant sur le recrutement d'un Agent du service municipal d'eau et d'assainissement (SMEA);

La cérémonie de clôture des travaux de cette première session ordinaire pour l'année 2022 du conseil municipal de Douméga est intervenue le Mardi 05 Avril 2022 à 13 heures avec le discours du Maire de la commune, Monsieur Oumarou Chérif qui a souhaité un bon retour dans leurs foyers respectifs à tous les participants après les avoir remercié du bon travail accompli. Le Maire a conseillé tous les acteurs pour le respect des engagements pris.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance

Fait à Douméga, le 05 Avril 2022

Le rapporteur du conseil

Ibro Kakalé

Le Président du conseil municipal

OUMAROU CHERM